

COMMISSION CULTURE et ANIMATIONS
Réunion n°7 du 8/03/21
Présentation du Conservatoire du Val de Seine

Présents

S.Rouquette, Présidente de la Commission
J. Delalandre, Maire
M. Bidaux- Adjoint au Maire
A. Bos, E. Samson, A. Deshayes, Conseillères Municipales

Membres extérieurs

A. Laiï O. Dupuis
D. Jacquaint
J.R. Le Ru C. Le Ru

Absents excusés :B. Charon , F Vautier, M. Biez

Invités :

F.Couvez, directeur du Conservatoire
C.Durvicq, Présidente du Syndicat Intercommunal du Conservatoire, Conseillère municipale du Trait
J. Delalandre, maire de Duclair et ancien Président du Syndicat Intercommunal

1- Présentation des activités du Conservatoire

- des professeurs diplômés pour un enseignement de qualité en musique ou danse, grande variété d'instruments pour enfants et adultes, pratique individuelle+ pratique de groupe + formation musicale (solfège)
- interventions scolaires
- CHAM (classe à horaire aménagé) au collège du Trait (chant choral)
- enregistrements de CDs
- concerts gratuits sur l'ensemble des communes adhérentes
- différentes actions envers les personnes âgées (chorales), les enfants et adultes handicapés, le relais d'assistantes maternelles...

Pour les communes adhérentes :

- mini concerts de rentrée dans les écoles
- des tarifs préférentiels pour les interventions scolaires (actuellement à Jumièges: chaque classe d'élémentaire bénéficie de 1/2 h par semaine d'éveil musical= 4000 € l'année)
- possibilité de cours dans un local dédié ou un local partagé
- tarifs calculés d'après le quotient familial

Cinq communes adhèrent au Syndicat : Le Trait, Duclair, Yainville, St Paër, St Pierre de Varengville, deux communes anciennement adhérentes sont maintenant sous convention car rattachées au conservatoire de N.D. de Gravenchon : St Wandrille et Caudebec

Intervention de M.Delalandre, Maire de Duclair : pourquoi adhérer ?

- cela répond-il à une attente d'habitants de la commune ? La question nous a déjà été posée en Conseil municipal
- renforcer le lien sur le territoire dans le domaine culturel.
- élément d'attractivité pour le territoire.

2- Financement

Le tarif de l'adhésion est calculé d'après le potentiel financier de chaque commune, ce dernier étant révisé tous les 3 ans .

Chaque commune choisit le nombre de places qu'elle veut proposer .

Actuellement, 7 jumiégeois sont inscrits. La simulation a été faite pour 10 , 15 ou 20 élèves .

Le montant comprend :

une part fixe indépendante du nombre d'élèves + une participation par élève
(frais administratifs)

La métropole fournit une aide de 8,5 % (voir tableaux ci-joints)

La proposition pour Jumièges pour les 3 premières années:

2021 : 4 475,72 (les frais fixes)

2022 : 13 427,16 + 50 % de la part élèves

2023 : 13 427,16 + 75 % de la part élèves

2024 : voir tableau joint

Pour mettre fin à l'adhésion, la demande est soumise au vote au CA. Plus il y a de communes dans le Syndicat et plus la participation de chaque commune baisse. Il est de ce fait **très difficile**, voire impossible d'en sortir.

La Commission n'a pas soumis la question au vote , mais au cours des échanges, la tendance était plutôt au non.

Objections formulées :

- peu de personnes bénéficiaires par rapport à l'effort financier pour la commune
- pourquoi la musique et pas une autre activité culturelle
- trop difficile de quitter le syndicat